

Bilan des sessions de qualification et d'avancement 2014 du CNU

section 26

et conseils aux candidats

Rédigé par le bureau de la section

N.B. *Cette année le CNU a pour charge d'évaluer les candidats à la PEDR (Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche) pour les établissements souhaitant faire appel au CNU (en 2014 toutes les universités l'ont fait sauf 8 établissements). Le CNU26 a souhaité dès à présent faire connaître un bilan des qualifications et avancements pour qu'en particulier les candidats à la qualification puissent prendre connaissance des critères de qualifications ; un bilan particulier concernant les PEDR sera diffusé en automne 2014.*

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2011 pour un mandat de quatre ans. Composée de 48 membres titulaires (et d'autant de suppléants), la section 26 est chargée du domaine "Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques" représentant plus de la moitié des mathématiques universitaires en France.

Une présentation générale du CNU se trouve sur le site de la cpcnu <http://www.cpcnu.fr> mais aussi sur le site spécialisé de la section 26 <http://cnu26.emath.fr>

Les délibérations de la section se sont déroulées en deux sessions de trois jours chacune : la première session de février 2014, à Paris dans les locaux de l'Institut Henri Poincaré, concernait les qualifications et la seconde session, en mai 2014, dans les locaux de l'université Lyon I, concernait les promotions et l'attribution des CRCT (Congés pour Recherche et Conversion Thématique).

1 Prise de position du CNU 26

Le 12 février 2014, le conseil a souhaité prendre position à travers les deux motions suivantes

1. Motion "conditions de travail et budget"

Le CNU 26 dénonce l'asphyxie budgétaire dont l'Université française est victime depuis la loi LRU. Le désengagement de l'Etat conduit de nombreuses universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédent, en particulier à supprimer des postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Ces suppressions détériorent les conditions de travail et d'études à l'Université. De plus, elles mettent gravement et durablement en péril l'avenir de la recherche française en détournant les jeunes chercheurs des carrières universitaires. Des marges de manœuvre existent pourtant : moins de 2% du Crédit Impôt Recherche suffirait à boucler le budget des universités. Le CNU 26 demande que l'Etat prenne pleinement en charge la masse salariale des universités et lui donne les moyens d'assurer ses missions de service public.

2. Motion " Primes et PEDR "

Le CNU 26 considère que le système de primes ne saurait à lui seul remédier à la dégradation des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche. Concernant la PEDR, le CNU 26 est très réservé sur le processus d'attribution des primes. En effet, le CNU est chargé de l'évaluation contingentée des dossiers de candidature au niveau national mais il ne maîtrise pas son attribution, décidée in fine exclusivement au niveau local.

2 Qualifications : Bilan 2014

Le bureau de la section a nommé en novembre 2013 deux rapporteurs par dossier. Les candidats ont connaissance de ces deux rapporteurs à qui ils doivent envoyer leur dossier. Il est important de préciser que la décision de qualification ou de refus de qualification, est le fait de la section dans son ensemble, et non pas des seuls rapporteurs (dont le rôle est avant tout de présenter les éléments du dossier, en particulier en liaison avec nos critères de qualification).

La section 26 a constaté que ses critères de qualifications étaient encore mal connus, aussi elle a souhaité à nouveau préciser la manière dont sont examinées et appréciées les candidatures à la qualification (comme cela a déjà été fait 2013).

2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

2.1.1 Résultats de la session 2014

Il a eu 539 candidats inscrits, 81 dossiers non parvenus aux rapporteurs (15%) et 458 candidatures examinées. Parmi ces candidats, il y a eu 310 qualifiés (67% des dossiers examinés), 78 non qualifiés, 67 déclarés "hors section", 2 candidatures irrecevables et une parvenue hors délais. Ces chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres des années précédentes : le taux de qualification était de 65 % en 2013 et de 68 % en 2012.

2.1.2 Critères de qualification

Deux repères importants sont utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

- L'aptitude à enseigner les mathématiques.
- L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés.

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement les points suivants qui seront des critères importants pour l'évaluation

1. L'aptitude à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques. Pour les candidats n'ayant pas un cursus français de mathématiques ou mathématiques appliquées, la section examinera le parcours ou tout autre élément dans le dossier faisant ressortir de manière certaine cette aptitude. (C'est au candidat à expliquer dans son dossier cette aptitude, certains candidats non qualifiés donnent après coup des informations nouvelles qui n'ont pas été présentées dans les dossiers envoyés aux rapporteurs. C'est bien entendu trop tard).
2. Une activité de recherche en mathématiques appliquées suffisante qui sera évaluée sous plusieurs aspects.
 - (a) Les travaux de la thèse en particulier à travers les rapports de thèses (ou s'ils n'existent pas tout autre document équivalent attestant de la qualité de la thèse). Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification.
 - (b) La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses de l'année, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

- (c) L'évaluation prend aussi en compte l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.
 - (d) L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26. (C'est en général ce critère qui entraîne le plus de refus de qualifications). Les candidats qui s'estiment dans le champ "applications des mathématiques" sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section.
3. Le CNU s'attend à ce que les exigences précédentes sur l'activité de recherche soit aussi vérifiées sur les deux dernières années en cas de thèses datant de plus de deux ans (ceci sera particulièrement examiné en cas de requalification).

A noter cependant : la section est souveraine dans ses choix et ses délibérations ont lieu à huis clos. En aucun cas les critères décrits ci-dessus dans ce document ne font l'objet d'une application automatique.

2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

2.2.1 Résultats de la session 2014

Il a eu 156 candidats inscrits, 11 dossiers non parvenus et 145 candidatures examinées. Parmi ces candidats, il y a eu 110 qualifiés (75 % des dossiers examinés), 21 non qualifiés et 14 déclarés "hors section". Le taux de qualification était de 69 % en 2013 et de 86 % en 2012.

2.2.2 Critères de qualification

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- L'aptitude à enseigner les mathématiques jusqu'au niveau Master,
- L'activité et le rayonnement scientifiques,
- la démonstration d'une réelle autonomie scientifique,
- l'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement les points suivants qui seront des critères importants pour l'évaluation.

1. La section examine la formation, l'expérience pédagogique à travers le curriculum vitae ou tout autre élément dans le dossier faisant ressortir cette capacité.
2. Une activité de recherche en mathématiques appliquées suffisante, qui sera évaluée selon plusieurs aspects.
 - (a) un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente ;
 - (b) une production scientifique régulière et significative, qualitativement et quantitativement suffisante, sous forme d'articles publiés ou de logiciels (une attention particulière sera portée aux travaux postdoctoraux des quatre dernières années).
 - (c) Le rayonnement sera estimé entre autres critères par la participation aux colloques, les invitations dans les conférences internationales, les séjours à l'étranger, les collaborations internationales, les rapports de l'habilitation.

3. L'autonomie scientifique sera en particulier évaluée par le nombre et la qualité des publications (hormis celles issues de la thèse), ainsi que la variété des thèmes abordés et leur nouveauté par rapport aux travaux de thèses.
4. la capacité à encadrer des doctorants (évaluée à travers l'expertise scientifique, l'autonomie, l'expérience d'encadrement ou coencadrement de thèses ou de mémoires de Master, ...).

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Il est demandé que les rapports préalables à la soutenance de l'HDR soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des HDR françaises).

Pour les candidats étrangers non titulaires de l'HDR française, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d'un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l'HDR, il paraît souhaitable qu'ils l'aient obtenu.

Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant.

A noter cependant : la section est souveraine dans ses choix et ses délibérations ont lieu à huis clos. En aucun cas les critères décrits ci-dessus ne font l'objet d'une application automatique.

3 Promotions

Les candidatures se font par voie électronique et avant l'examen par le CNU les dossiers sont préalablement examinés par les conseils d'administration des établissements qui émettent un avis sur les tâches administratives et l'activité d'enseignement des candidats. La section 26 du CNU a choisi de ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidats qu'elle ne propose pas à la promotion ; cela s'est traduit par les deux formulations suivantes : "La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué" ou "La section 26 du CNU par souci d'exemplarité a décidé de ne pas promouvoir des membres en exercice du CNU26 pendant leur mandat".

Si les fichiers proposés par le ministère comportent une trame précise à renseigner, qui répond dans l'ensemble aux attentes de notre section, nous rappelons qu'il est essentiel que les dossiers de candidature à une promotion contiennent un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non seulement des dernières années). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d'audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l'encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d'encadrement, devenir des doctorants) et les services rendus à la communauté universitaire et scientifique. Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Pour les candidats ayant à leur actif une réalisation conséquente en matière de logiciel scientifique, il est demandé de préciser dans leur dossier tous les éléments utiles à l'appréciation de celle-ci, de son impact, et de préciser également la contribution personnelle du candidat dans le cas de logiciels réalisés en équipe.

Il est souhaitable de faire aussi apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, pour pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit apparaître clairement, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions proposées : 22, dont 1 femme

Nombre de promouvables : 213, dont 66 femmes.

Nombre de candidats: 77, dont 24 femmes.

Listes des Promus: ALFARO Matthieu (Montpellier II), BAHADORAN Christophe (Clermont II), BEDJAOUI Nabil (Amiens), BURIE Jean-Baptiste (Bordeaux), CEPA Emmanuel (Orleans), CHAACHOUA Abdelhamid (Grenoble I), CILIGOT-TRAVAIN Marc (Avignon), CLOPEAU Thierry (Lyon I), EL HAMIDI Abdallah (La Rochelle), FEHRENBACH Jerome (Toulouse III), FISCHER Patrick (Bordeaux), FOURNIE Michel (Toulouse III), GOUNO Evans (Bretagne-Sud), JOUAN Philippe (Rouen), JUNCA Stéphane (Nice), LAFRANCHE Yvon (Rennes I), LUNEVILLE Eric (Paris XIII), MARCHAND Régine (Lorraine), OULD SAID Elias (Littoral), PENNEQUIN Denis (Paris I), PERRIN Olivier (Toulouse I), TINSSON Walter (Pau)

Les âges s'étendent de 40 à 60 ans. L'âge moyen des promus est de 47 ans.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Outre le travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

3.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions proposées : 16, dont 2 femmes

Nombre de promouvables : 222, dont 39 femmes

Nombre de candidats: 101, dont 16 femmes.

Listes des Promus: ALEXANDRE Radjesvarane (ENSAM), BERTHON Christophe (Nantes), BOURDARIAS Christian(Chambéry), CREPEY Stéphane (Evry), DAMBRINE Marc (Pau), DELARUE Francois (Nice), GLASS Olivier (Paris IX-Dauphine), GRUGEON Brigitte (Paris XII), LAGOUTIERE Frédéric (Paris XI), LAMBERT Amaury (Paris VI), LEY Olivier (INSA Rennes), MAS André (Montpellier II), MERCIER Sophie (Pau), PATILEA Valentin (INSA Rennes), RIVOIRARD Vincent (Paris IX-Dauphine), SANTAMBROGIO Filippo (Paris XI)

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- activité et responsabilités pédagogiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe ou d'établissement, appartenance à différentes commissions...),
- rayonnement : activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux européens, GDR...), rapporteurs de thèses ou d'HDR, invitations à l'étranger et dans des conférences internationales,
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le conseil est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus. Etant donné la pression assez forte sur ce type de promotion, en 2014 le conseil a privilégié les candidats qui étaient professeur depuis au moins trois ans.

3.3 Promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 14, dont 4 femmes.

Nombre de promouvables : 212, dont 28 femmes

Nombre de candidats: 62, dont 9 femmes.

Listes des Promus:

BOUROUCHAKI Houman (Troyes), CHAUVIN Brigitte (Versailles), DONATO Patrizia (Rouen), DUFOUR François (Bordeaux), FANG Shizan (Dijon), GAVAGE Sylvie (Lyon I), IOLLO Angelo (Bordeaux), JAMES François (Orléans), MARTEL Yvan (Versailles), PERRIER Valérie (Grenoble), SOUPLET Philippe (Paris XIII), SUQUET Charles (Lille I), VIEU Philippe (Toulouse III), ZAKOIAN Jean-Michel (Lille III) .

Les âges s'étendent de 44 à 63 ans. L'âge moyen des promus est de 51 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promus. Etant donné la pression assez forte sur ce type de promotion, en 2014 le conseil a privilégié les candidats qui étaient professeur depuis au moins trois ans.

3.4 Promotions au second échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 6, dont 0 femme

Nombre de promouvables : 81, dont 8 femmes

Nombre de candidats: 42, dont 2 femmes.

Listes des Promus:

AHUES Mario (Saint-Etienne), BACHELOT Alain (Bordeaux), CATTIAUX Patrick (Toulouse III) , COHEN Albert (Paris VI), HENROT Antoine (Lorraine), NOLL Dominikus (Toulouse III).

Les âges s'étendent de 49 à 62 ans. L'âge moyen des promus est de 57 ans.

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle. Vue la pression importante pour ces promotions, le CNU26 a choisi en 2014 de privilégier les candidats qui assuraient l'essentiel de leurs missions de Professeur d'Université dans un établissement français d'enseignement supérieur ou de recherche.

3.5 Promotions locales 2013

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales pour l'année 2014 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2013 dans notre section. En 2013, il y a eu 56 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, et 58 au niveau national.

3.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

22 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2013 tandis que 20 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2013.

Billiot Jean-Michel (Grenoble II), Fortier Natalie (INSA Rouen), Foucher Françoise (Centrale Nantes), Gabriel Patrick (Dijon), Gil Isabelle (CNAM), Godts Stéphane (Valenciennes), Guillaume Sophie (Avignon), Iovleff Serge (Lille I), Kermorvant Patrice (Bretagne Sud), Larramendy Irène (Montpellier II), Lavaud Evelyne (Toulouse I), Leblanc Frédérique (Grenoble I), Lemaire Sophie (Paris XI), Mora Marianne (Paris X), Oudin Fabienne (Lyon I), Pinçon Bruno (Lorraine), Plantec Jean-Yves (INSA Toulouse), Samson Paul-Marie (Marne), Taleb Salim (Valenciennes), Troupe Marilène (Antilles-Guyane).

3.5.2 Première classe des Professeurs

17 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2013 tandis que 17 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2013.

Adly Samir (Limoges), Alioum Ahmadou (Bordeaux II), Auroux Didier (Nice), Coulon Clémentine (Grenoble I), Coutin Laure (Toulouse III), Creuse Emmanuel (Lille I), De Vuyst Florian (ENS Cachan), Dehay Dominique (Rennes II), Dhersin Jean-Stéphane (Paris XIII), Eisele Karl-Theodor (Strasbourg), Labbé Stéphane (Grenoble I), Le Roux Daniel (Lyon I), Masson Roland (Nice), Paoli Laetitia (Saint-Etienne), Prud'homme Christophe (Strasbourg), Villeneuve Stéphane (Toulouse I), Yé Dong (Lorraine).

3.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 14 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2013 tandis que 15 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2013.

Agnan Christine (Toulouse I), Amrouche Cherif (Pau), Aziz-Alaoui Moulay-Ahmed (Le Havre), Bonnetier Eric (Grenoble I), Canalis Mireille (Aix-Marseille 3), Cohen Serge (Toulouse III), Franchi Jacques (Strasbourg), Goubet Olivier (Amiens), Guillopé Colette (Paris XII), Pietrus Alain (Antilles-Guyane), Rochdi Mohamed (La Réunion), Serfaty Sylvia (Paris VI), Sofonea Mircea (Perpignan), Touzani Rachid (Clermont II), Vanderbeck François (Bordeaux I).

Le CNU avait attribué 5 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle en 2013. Il y a eu 4 promotions locales : Granier Elisabeth (Paris XI), Raymond Jean-Pierre (Toulouse III), Rusch Francine (Nice), Ycart Bernard (Grenoble I)

4 Attribution de semestres de congés pour recherche ou conversion thématique

Cette année les demandes étaient faites sur le site en ligne du ministère qui présentait une trame pour remplir les dossiers. Ceci a fait qu'en général les dossiers étaient plus fournis que les années passées.

La section avait 10 semestres CRCT pour environ 80 demandes. Elle a décidé d'attribuer 4 semestres à des professeurs

GAYRAUD Ghislaine (Compiègne), LIU Quansheng (Bretagne Sud), SUQUET Charles (Lille I), TROUCHE Luc (ENS Lyon)

et d'attribuer 6 semestres à des maîtres de conférences

BULF Caroline (Bordeaux), BUNOIU Renata (Lorraine), LOUIS Pierre-Yves (Poitiers), MARDARE Cristinel (Paris VI), MOYAL Pascal (Compiègne), ROMON Pascal (Marne)

En outre il a été établi la liste complémentaire classée de 11 noms suivante:

1. Taupinart de Tiliere Béatrice, MCF, Paris VI
2. Raissi Hamdi, MCF, INSA Rennes
3. Albrecht Gudrun, PR, Valenciennes
4. Mailfert Jean, MCF, Clermont I
5. Jouve François, PR, Paris VII
6. Hérault Alexis, MCF, CNAM
7. Ruiz-Gazen Anne, PR, Toulouse I
8. Sanchez David, MCF, INSA Toulouse
9. Tromeur-Dervout Damien, PR, Lyon I
10. Vallois Pierre, PR, Lorraine
11. Achdou Yves, PR, Paris VII

Dans l'attribution des CRCT, le CNU privilégie tout particulièrement les dossiers comportant un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini : citons en particulier des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des trimestres thématiques, etc... Le conseil favorise également les candidats qui n'ont pas ou peu bénéficié de CRCT ou de délégation dans le passé. Il est souhaité que toutes les délégations passées des candidats soient clairement mentionnées. Dans la constitution des dossiers, il est vivement recommandé d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres....